




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-359**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160187-DE-1-1 |
| Date de signature : 01/10/2019 |
| Date de réception : mardi 1 octobre 2019 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

1/ Plan de recrutement 2019 :

| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
|---|-----------|--------------|--|
| ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE | 1 | 1 | <i>Création</i> d'un emploi d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'agent de maîtrise à 100% |
| ASSISTANT DE CONSERVATION | 1 | 1 | <i>Création</i> d'un emploi d'assistant de conservation à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe 100% |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE | 1 | 1 | <i>Création</i> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de professeur d'enseignement artistique |

| | | | |
|--|----------|----------|---|
| | | | classe normale à 100% |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE | 1 | 1 | <u>Création</u> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 60% <u>Suppression</u> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe 75% |

Ces modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1er septembre 2019.

2/ Réussite à concours :

| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
|--|------------------|---------------------|---|
| ADMINISTRATEUR | 1 | 1 | <u>Création</u> d'un emploi d'administrateur à 100% <u>Suppression</u> d'un emploi d'attaché à 100% |
| ATTACHE | 2 | 2 | <u>Création</u> de deux emplois d'attaché à 100% <u>Suppression</u> d'un emploi d'animateur et d'un emploi de rédacteur à 100% |
| PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE | 3 | 3 | <u>Création</u> de trois emplois de professeur d'enseignement artistique classe normale dont deux à 100% et un à 50% <u>Suppression</u> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à 65%, d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à 100% et d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à 50% |
| PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE | 2 | 2 | <u>Création</u> de deux emplois de professeur d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe, un à 100% et l'autre à 50% <u>Suppression</u> de deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe, un à 90% et l'autre à 50% |
| AGENT DE MAITRISE | 2 | 2 | <u>Création</u> de deux emplois d'agent de maîtrise à 100% <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint technique principale de 2 ^{ème} classe et d'un emploi d'adjoint technique à 100% |

Ces modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1er septembre 2019, sauf pour le poste d'administrateur qui sera créé eu 1^{er} novembre 2019.

3/ Reconduction du cours municipal de provençal

Dans le cadre d'une politique de culture régionale, la ville d'Aix en Provence offre la possibilité d'enseigner le provençal à ses habitants. Depuis 1990, ces cours connaissent un

succès croissant. Afin de pouvoir répondre à cette demande, il est proposé de reconduire ce dispositif et de passer de 54 à 62 heures annuelles, à compter de septembre 2019. Cet enseignement représenterait 31 cours de 2 heures chacun. Il serait dispensé les mercredis des périodes scolaires de 15h00 à 17h00 et serait assuré par un intervenant qualifié diplômé de l'enseignement supérieur. Cet intervenant sera rémunéré sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs.

4/ Pérennisation du poste de responsable du patrimoine arboré :

Afin d'assurer la gestion du patrimoine arboré réalisée par la Direction des Espaces verts, il y a lieu de pérenniser un emploi de responsable du patrimoine arboré basé sur le cadre d'emplois des ingénieurs. Il pourra être pourvu en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des ingénieurs entre l'IM 388 (IB 441) et l'IM 669 (IB 816), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e). Cet emploi sera ouvert à compter du **1er novembre 2019**.

5/ Ajustement du tableau des effectifs :

Afin de permettre une gestion réactive et dynamique de l'effectif et de pilotage de la masse salariale un ajustement régulier du tableau des effectifs est réalisé. Il convient donc de procéder à l'ensemble des créations et suppressions d'emplois suivantes pour anticiper les intégrations à venir et optimiser la gestion du tableau des effectifs. Pour ce faire, une analyse prospective des besoins en terme de postes d'ici la fin de l'année 2019 a été réalisée et été corrélée avec les grades vacants du tableau des effectifs.

En voici la synthèse :

| CATEGORIE A | | | |
|---|-----------|--------------|--|
| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
| ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE | | 1 | Suppression d'un emploi d'attaché principal de conservation du patrimoine à 100% suite à la création d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe |
| INGENIEUR EN CHEF | 1 | | Création d'un emploi d'ingénieur en chef à 100% |
| INGENIEUR PRINCIPAL | | 1 | Suppression d'un emploi d'ingénieur principal à 100% suite à la création d'un emploi d'ingénieur en chef |
| Sous-Total Catégorie A | 1 | 2 | |

| CATEGORIE B | | | |
|--|-----------|--------------|---|
| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
| ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE | 1 | | Création d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à 100% |
| ASSISTANT DE CONSERVATION | 1 | | Création d'un emploi d'assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à 100% |

| | | | |
|--|---|---|--|
| PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE | | | |
| ASSISTANT DE CONSERVATION | 1 | | Création d'un emploi d'assistant de conservation à 100% |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE | | 2 | Suppression de deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe, l'un à 40% et l'autre à 55% suite à la création d'un emploi d'assistant de conservation et un emploi d'assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe |
| TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE | 1 | | Création d'un emploi de technicien principal de 1 ^{ère} classe à 100% |
| REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE | | 1 | Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100% suite à la création d'un emploi de technicien principal |
| TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE | 2 | | Création de deux emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe à 100% |
| REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE | | 2 | Suppression de deux emplois de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 100% suite à la création deux emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe |
| REDACTEUR | | 1 | Suppression d'un emploi de rédacteur à 100% suite à la création d'un emploi d'agent de maîtrise |
| Sous-Total Catégorie B | 6 | 6 | |

| CATEGORIE C | | | |
|--|-----------|--------------|---|
| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
| AGENT DE MAITRISE | 1 | | Création d'un emploi d'agent de maîtrise à 100% |
| ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE | 2 | | Création de deux emplois adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100% |
| ADJOINT TECHNIQUE | 4 | 1 | Création de quatre emplois adjoint technique à 100% Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 80% suite à la création d'un emploi adjoint technique à 100% |
| ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE | | 5 | Suppression de cinq emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (dont un à 50% et quatre à 100%) suite à création de trois emplois d'adjoint technique et de deux emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{er} classe |
| Sous-Total Catégorie C | 7 | 6 | |
| TOTAL toutes catégories | 14 | 14 | |

Les modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1^{er} octobre 2019.

6/ Mises à disposition de personnel entre la Ville et la Métropole Aix-Marseille-Provence :

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition de la Ville 2 adjoints administratifs à 100%, contre remboursement à raison de 29 352 € (montant prévisionnel) pour la période budgétaire 2019.

Cette mise à disposition est renouvelée à compter du 1er septembre 2019 pour une période de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

7/ Actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud :

Chaque année, les emplois des enseignants sont revus en fonction de la grille pédagogique qui est établie pour la rentrée, des évolutions statutaires des agents (réussite aux concours, des départs et des arrivées). Les emplois sont en effet reconfigurés en termes de grade et de durée hebdomadaire.

Pour la rentrée 2019/2020, plusieurs faits marquants expliquent ces évolutions :

- La poursuite des actions engagées dès 2017 dans le cadre du Label « rayonnement régional » ;
- La nomination suite à la réussite aux concours organisés en 2018 de Professeur d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique ;
- La volonté de pérenniser des emplois en proposant des contrats permanents dans l'attente du concours, pour les agents ayant une ancienneté plus élevée.

L'ensemble de ces modifications seront effectives à compter du 1^{er} septembre 2019.

| GRADE | CREATIONS | SUPPRESSIONS | INCIDENCES |
|---|-----------|--------------|--|
| PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE | 1 | 1 | Création d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à 12,5% Suppression d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à 100% |
| PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE | 4 | 4 | Création de quatre emplois de professeur d'enseignement artistique classe normale, un à 62,5%, un à 68,75%, un à 50% et un à 31,25% Suppression de quatre emplois de professeur d'enseignement artistique classe normale, deux à 50%, un à 25% et un à 100% |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE | 7 | 7 | Création de sept emplois d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe, un à 40%, un à 75%, un à 60%, un à 100%, deux à 25% et un à 5% Suppression de sept emplois d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe, un à 20%, un à 65%, un à 50%, un à 35%, deux à 100% et un à 37,5% |
| ASSISTANT | 3 | 3 | Création de trois emplois d'assistant |

| | | | |
|---|--|--|---|
| D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE | | | d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe, un à 75%, un à 50% et un à 30%. <u>Suppression</u> de trois emplois d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe, un à 50%, un à 30% et un à 100% |
|---|--|--|---|

8/ Pérennisation de 4 postes d'enseignant au Conservatoire Darius Milhaud :

Afin que perdurent les cours dispensés au Conservatoire Darius Milhaud, il y a lieu de pérenniser :

- un emploi de professeur d'art dramatique à 100% basé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique hors classe.

Il pourra être pourvu en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistique hors classe entre l'IM 512 (IB 609) et l'IM 798 (IB 985), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

- deux emplois de professeur de musique à 37.5% et un emploi de professeur de musique à 31.25% basés sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique classe normale.

Ils pourront être pourvus en l'absence de fonctionnaires correspondants aux profils publiés par des cadres contractuels conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Les candidats percevront une rémunération afférente à la grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistique classe normale entre l'IM 392 (IB 446) et l'IM 669 (IB 816), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par les candidats.

Ces emplois seront ouverts à compter du **1er septembre 2019**.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de la création et suppression d'emploi à l'effectif de la Ville pour le plan de recrutement année 2019.

L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 36 810 € (trente-six mille huit cent dix euros), somme imputable au budget de la Ville 2019 sur les lignes 64-131 « rémunération principale du personnel non titulaire » qui présentent les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.

L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 19 680 € (dix-neuf mille six cent quatre-vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2019 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire"

- **DECIDER** la poursuite de l'enseignement du Provençal dispensé à " l'Oustaou de Prouvenco " et du recrutement d'un intervenant diplômé de l'enseignement supérieur pour un total de 62 heures annuelles.

- **DIRE** que le coût de cet enseignement s'élèvera à la somme de 835 € (huit cent trente-cinq euros) pour le 1^{er} trimestre 2019/2020, qui sera imputé au budget de la ville pour l'année 2019 - compte budgétaire 923 364 131 qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DIRE** que pour les deux trimestres suivants, le financement nécessaire, soit 1 753 € (mille sept cent cinquante-trois euros) qui sera inscrit au budget primitif de la Ville pour l'année 2020 - compte budgétaire 923 364 131 qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de la pérennisation d'un poste de responsable du patrimoine arboré à compter du 1^{er} novembre 2019.
- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.
- **APPROUVER** les mises à disposition contre remboursement de personnel par la Métropole Aix Marseille Provence vers la ville : mise à disposition de 2 adjoints administratifs à 100%. L'incidence financière s'élève à 29 352 € (vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros). Cette somme est imputable sur le budget 2019 de la ville, chapitre 920 20 article 64 111 «rémunération principale du personnel titulaire».
- **DECIDER** de la pérennisation des postes d'enseignant au Conservatoire Darius Milhaud à compter du 1^{er} septembre 2019.
- **DECIDER** de l'actualisation des emplois du conservatoire qui prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2019.
- **DECIDER** la pérennisation de quatre postes d'enseignant au Conservatoire Darius Milhaud à compter du 1^{er} septembre 2019.

DL.2019-359 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 51 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 51 |
| Pour | : 51 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»